

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1508

25 juin 2013

SOMMAIRE

AviaRent S.C.A. SICAV-FIS	72346	KIA VIII (Timber) S.à r.l.	72369
Beechbrook Mezzanine 2012 S.à r.l.	72347	La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l.	72356
Bentonwood Sàrl	72338	Lux Labey Consulting S.à r.l.	72354
Brik Investments Sàrl	72338	McAfee Financial Holdings S.à r.l.	72346
Centauro Advisory S.A.	72348	McAfee Security S.à r.l.	72347
Compagnie Financière des Veneties S.A.	72339	MD Events Support & Logistics S.à r.l. ...	72344
Diag'Immo Sàrl	72339	Meinke Holding	72347
Diag'Immo Sàrl	72339	MGT 1 & 2 S.A.	72343
Doctis S.A.	72340	MiDi Foods	72381
East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	72348	Milium Properties S.A.	72343
EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar	72348	Mini Movie International Channel S.à r.l.	72344
E.RE.A.S. Management S.à r.l.	72383	Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l.	72380
Eurobrazil Investments S.A.	72338	Moselle Construction et Façade	72344
European Strategie Consulting S.A.	72339	MSD Partners S.à r.l.	72341
F.G. Transports S.à r.l.	72384	Msteel S.A.	72342
Finexsto S.à r.l.	72384	Natiris S.A.	72344
Finextra S.A.	72341	Noemes Development S.à r.l.	72342
Foruminvest Luxembourg S.à r.l.	72341	Opteurop Invest S.A.	72342
Foruminvest Luxembourg S.à r.l.	72341	Oracle Finance	72342
Foyer Finance S.A.	72383	Pecs Properties S.à r.l.	72342
Foyer S.A.	72368	Pierre Valeur Sûre S.à r.l.	72343
Genius S.A.	72340	Prieten S.A.	72343
GES Luxembourg S.à r.l.	72347	Romanée Invest S.A.	72340
Globe s.à r.l.	72346	Silicon Wasgau SA	72347
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	72341	Sinex Investment S.A.	72345
Harvest I S.à r.l.	72350	Sittler S.à r.l.	72345
H.K. Baustudio SA	72338	Sopron Properties S.à r.l.	72345
HLF Luxembourg Distribution S.à r.l.	72348	SouthEast Medical Services S.à r.l.	72345
H.T.E. Participations S.A.	72349	Square Participations S.A.	72340
KEP VI (Timber) S.à r.l.	72359	Wings Wroclaw S.à r.l.	72346
Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.	72378		

H.K. Baustudio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 88.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057965/10.

(130071316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bentonwood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.136,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.718.

Le bilan de la société au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057741/12.

(130071075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Brik Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.594,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.715.

Le bilan de la société au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057747/12.

(130071835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Eurobrazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.936.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement du 30 avril 2013

Résolutions:

- La Société Eurobrazil Investments SA transfère son siège au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à dater du 30 avril 2013.

- L'Assemblée raye le mandat d'administrateur de Messieurs Fabio Mastrosimone, Yves Biewer et Madame Sarah Bravetti, avec effet immédiat.

- Monsieur Lucio Pereira Lopez devient donc l'administrateur unique de la société.

- L'Assemblée raye Audit Trust SA de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 30 avril 2013.

- L'Assemblée nomme la société Premier Tax S.A, domiciliée au 59 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le N° B147687, comme commissaire aux comptes, à dater du 30 avril 2013, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057888/19.

(130071136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Compagnie Financière des Venetie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
14 février 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Mademoiselle Costanza Francesca BISOTTO, étudiante, née le 27 janvier 1993 à Chillan (République du Chili), demeurant 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013057823/17.

(130071284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

European Strategie Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société European Strategie Consulting S.A. établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 29 Place de Paris et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 avril 2013 à 15:30 hrs

- L'Assemblée décide d'accepter le transfert du siège sociale de la société European Strategie Consulting S.A. de L-2340 Luxembourg, 29 Place de Paris à l'adresse L-2560 Luxembourg;12 rue de Strasbourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

European Strategie Consulting S.A.

Représenté par Marcel DUDKIEWICZ

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013057893/17.

(130071051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Diag'Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.621.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057844/10.

(130071618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Diag'Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.621.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057845/10.

(130071619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Doctis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.600.

—
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Doctis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.600.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2013057849/13.

(130071668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.063.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013057951/12.

(130071566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Square Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 39.145.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058314/14.

(130071497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Romanée Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.495.

—
L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 21 mars 2013 à pris la résolution suivante:

Messieurs Steven Ameye né le 21 mai 1971 à Courtrai(Belgique), Jacques Mahaux né le 4 octobre 1951 à Charleroi (Belgique) et Hervé Roux né le 23 décembre 1953 à Paris (France), tous trois domiciliés professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer, sont nommés administrateurs. Leurs mandats prendront fin après l'assemblée générale de 2019.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013058247/15.

(130071285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057905/10.

(130071311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057906/10.

(130071317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Finextra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057911/13.

(130071546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057964/10.

(130071362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MSD Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.265.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013058141/11.

(130070949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Noemes Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOEMES DEVELOPMENT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013058151/12.

(130071634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013058154/10.

(130070908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Opteurop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 135.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058158/10.

(130071416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pecs Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pecs Properties S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058181/11.

(130071592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Msteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 1, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 158.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MSTEEL S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013058142/11.

(130071004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pierre Valeur Sûre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 14, Maandelbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.666.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Pierre Valeur Sûre s.à.r.l., ayant eu son siège social à L-7415 Brouch, 14, Mandelbaach.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013058182/16.

(130070359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 18 avril 2013

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société le 18 avril 2013, que:

1. L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.634, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGT 1 & 2 S.A.

Référence de publication: 2013058133/16.

(130071282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Milium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.610.

Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013058135/12.

(130071759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Prieten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013058213/10.

(130071823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Natiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.218.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale Extraordinaire du 30 avril 2013

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058145/16.

(130071073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Moselle Construction et Façade, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.386.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5752 Frisange, le 16 avril 2013.

Monsieur Goncalves Teixeira Paulo
Gérant

Référence de publication: 2013058139/12.

(130070930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.861.

Auszug aus dem Geschäftsführerbeschluss vom 30. April 2013:

Geschäftsführerbeschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. Mai 2013 nach 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013058136/13.

(130071623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MD Events Support & Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document rectificatif:

L130054478

Déposé le 05/04/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058120/13.

(130071295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 30 avril 2013 à 17h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Abax Professional Services, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B134965 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013058276/16.

(130071247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sittler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.348.

Il convient de noter que le siège social de la Société se situe à l'adresse suivante:

46A, avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le jeudi 2 mai 2013.

Pour la Société

Phill Williams / Luxembourg Corporation Company S.A.

- / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013058277/16.

(130070854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sopron Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sopron Properties S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058278/11.

(130071614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SouthEast Medical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SouthEast Medical Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058279/11.

(130071648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Wings Wroclaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.812.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.392.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Wings Wroclaw S.à r.l.

Delloula Aouinti

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013057624/16.

(130070697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013 qu'il a été pris connaissance de la démission de M. Finn McClain de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2013 et d'approuver la nomination de M. Gavin Duncan, né le 17 mars 1971 à Glasgow, demeurant professionnellement 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013057662/16.

(130069826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

AviaRent S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 148.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057701/11.

(130071438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Globe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 15, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 165.486.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057959/10.

(130071183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.401,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013 qu'il a été pris connaissance de la démission de M. Finn McClain de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2013 et d'approuver la nomination de M. Gavin Duncan, né le 17 mars 1971 à Glasgow, demeurant professionnellement 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013057663/16.

(130069823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Silicon Wasgau SA, Société Anonyme,
(anc. Meinke Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.778.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013057683/13.

(130070034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Beechbrook Mezzanine 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.079.

—
Les comptes annuels pour la période du 22 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057736/11.

(130071339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

GES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.689.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013057954/12.

(130071048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Centaur Advisory S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.235.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CENTAUR ADVISORY SA, dont le siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été dénoncé en date du 21 avril 2010.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013057804/16.

(130070358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

Les comptes consolidés modifiés d'East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF clôturant au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ils remplacent les comptes consolidés d'East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF clôturant au 31 décembre 2011 déposés le 21 juin 2012, dépôt initial L120102914.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 mai 2013.

Pour le compte d'East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2013057860/16.

(130071314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.477.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057862/11.

(130071748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

HLF Luxembourg Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.455.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057993/10.

(130071709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.652.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le douze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.T.E. PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 72652, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 50 du 15 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER:

- en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1758 du 10 décembre 2002;

- en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 106 du 27 janvier 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 303 du 6 avril 2005;

- en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 252 du 26 février 2007;

- en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 740 du 28 avril 2007;

- en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 44 du 7 janvier 2010,

- dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2013, en voie de publication au Mémorial C.

ayant un capital social de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR), représenté par quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2013. Relation GRE/2013/1685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058753/83.

(130071900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.958,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April;

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of four hundred nine thousand two hundred forty-eight (409,248) shares of the Company;

here represented by Me. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of fifty thousand two hundred sixteen (50,216) shares of the Company;

here represented by Me. Anne-Laure Giraudeau, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of five hundred forty-six thousand four hundred ninety-four (546,494) shares of the Company;

here represented by Me. Anne-Laure Giraudeau, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159873 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 April 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to increase it from its current amount of one million five thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,005,958) up to one million twenty thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,020,958) through the issuance of fifteen thousand (15,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of fifteen thousand (15,000) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million twenty thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,020,958), consisting of one million twenty thousand nine hundred fifty-eight (1,020,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to increase it from its current amount of one million five thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,005,958) up to one million twenty thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,020,958) through the issuance of fifteen thousand (15,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- six thousand one hundred two (6,102) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into six thousand one hundred two (6,102) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- seven hundred forty-nine (749) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, into seven hundred forty-nine (749) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- eight thousand one hundred forty-nine (8,149) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into eight thousand one hundred forty-nine (8,149) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each, in accordance with the resolutions adopted by the Company's board of managers on April 8, 2013.

The fifteen thousand (15,000) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for six thousand one hundred two (6,102) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for seven hundred forty-nine (749) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for eight thousand one hundred forty-nine (8,149) new shares of the Company;

together being referred to as the "Shares".

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall therefore read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million twenty thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,020,958), consisting of one million twenty thousand nine hundred fifty-eight (1,020,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

détentrices de quatre cent neuf mille deux cent quarante-huit (409.248) parts sociales de la Société;

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

détentrices de cinquante mille deux cent seize (50.216) parts sociales de la Société;

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

détentrices de cinq cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (546.494) parts sociales de la Société;

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322, en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 avril 2013 et n'ont pas encore été publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) afin d'augmenter son montant actuel de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) à un montant de un million vingt mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.020.958) par l'émission de quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles

de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de quinze mille (15.000) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de un million vingt mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.020.958) représenté par un million vingt mille neuf cent cinquante-huit (1.020.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000) afin d'augmenter son montant actuel de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) à un montant de un million vingt mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.020.958) par l'émission de quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de quinze mille (15.000) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun:

- six mille cent deux (6.102) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en six mille cent deux (6.102) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- sept cent quarante-neuf (749) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en sept cent quarante-neuf (749) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- huit mille cent quarante-neuf (8.149) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en huit mille cent quarante-neuf (8.149) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 8 avril 2013.

Les quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit six mille cent deux (6.102) parts sociales nouvelles de la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit sept cent quarante-neuf (749) parts sociales nouvelles de la Société; et

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit huit mille cent quarante-neuf (8.149) parts sociales nouvelles de la Société;

devant être référencés ensemble en tant que «Parts Sociales».

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire soussigné.

L'apport total de quinze mille euros (EUR 15.000) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de un million vingt mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.020.958) représenté par un million vingt mille neuf cent cinquante-huit (1.020.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDAU, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058754/192.

(130072379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lux Labey Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 176.998.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick LABEY, ingénieur, né le 4 décembre 1961 à Vilvoorde, Belgique, demeurant à 23, Zonnelaan, B-1860 Meise, Belgique.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services sous forme de conseils techniques et scientifiques dans le cadre de développement de produits, procédés et projets immobiliers de toute nature, l'établissement de prévisions et planning relatifs à des développements techniques et scientifiques, ainsi que l'octroi de conseils, assistance et aide pour des formations techniques.

La société a également pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels. La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de Lux Labey Consulting S.à r.l..

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

72356

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Patrick Labey, prénommé: 1.240 parts sociales

Total: 1.240 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant unique nommé pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick LABEY, ingénieur, né le 4 décembre 1961 à Vilvoorde, Belgique, demeurant à 23, Zonnelaan, B-1860 Meise, Belgique.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Labey et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2013. LAC/2013/19570. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058853/132.

(130072265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.923.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 104.654 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence FORSTER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 April 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, residing in Diekirch, of 11 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Com-

panies, under the number B 175.923 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 98,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to one hundred eighteen thousand five hundred euro (EUR 118,500.-).

2 To issue ninety-eight thousand five hundred (98,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 98,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to one hundred eighteen thousand five hundred euro (EUR 118,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue ninety-eight thousand five hundred (98,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Me Florence FORSTER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for ninety-eight thousand five hundred (98,500) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) with payment of a share premium in a total amount of nine million seven hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 9,751,500.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of nine million eight hundred fifty thousand euro (EUR 9,850,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the ninety-eight thousand five hundred (98,500) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one hundred eighteen thousand five hundred euro (EUR 118,500.-) divided into one hundred eighteen thousand five hundred (118,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. »

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand six hundred euro (EUR 4,600.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., eine nach luxemburgischen Recht gegründete société anonyme, mit Sitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.654 (der „Gesellschafter“),

hier vertreten durch Me Florence FORSTER, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft einer am 29. April 2013 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass der Gesellschafter der alleinige Gesellschafter von La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l., eine nach luxemburgischen Recht gegründete société à responsabilité limitée, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde von Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, vom 11. März 2013, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht ist und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 175.923 eingetragen ist (die „Gesellschaft“). Die Satzung wurde bislang noch nicht geändert.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1 Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von achtundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 98.500,-), um das bestehende Kapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), auf einhundertachtzehntausendfünfhundert Euro (EUR 118.500,-) zu erhöhen.

2 Ausgabe von achtundneunzigtausendfünfhundert (98.500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3 Annahme der Zeichnung dieser neuen Gesellschaftsanteile, sowie eines Aktienagio und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile durch eine Zahlung in voller Höhe in bar.

4 Neufassung des Artikels 5 der Satzung, um die oben erwähnten Beschlüsse widerzuspiegeln.

5 Verschiedenes.

und forderte daraufhin den amtierenden Notar Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von achtundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 98.500,-), um das bestehende Kapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), auf einhundertachtzehntausendfünfhundert Euro (EUR 118.500,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Ausgabe von achtundneunzigtausendfünfhundert (98.500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben.

Dritter Beschluss Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Me Florence FORSTER, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., gemäß der zuvor erwähnten Vollmacht (der „Unterzeichner“).

Der Unterzeichner erklärte die Zeichnung von achtundneunzigtausendfünfhundert (98.500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) sowie einem Aktienagio in Höhe eines Gesamtbetrags von neun Millionen siebenhundertsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 9.751.500,-) und diese neuen Gesellschaftsanteile durch eine Zahlung in bar vorzunehmen.

Der Betrag von neun Millionen achthundertfünfzigtausend Euro (EUR 9.850.000,-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Daraufhin beschließt der Gesellschafter die besagte Zeichnung und Zahlung zu akzeptieren und dem Einzahler die achtundneunzigtausendfünfhundert (98.500) neuen Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Gesellschafter den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt einhundertachtzehntausendfünfhundert Euro (EUR 118.500,-), und ist in einhundertachtzehntausendfünfhundert (118.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf viertausendsechshundert Euro (EUR 4.600,-).

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Aufgenommen, wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: F. FORSTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2013. Relation: DIE/2013/5656. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 6. Mai 2013.

Référence de publication: 2013058842/145.

(130071541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

KEP VI (Timber) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.993.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KEP VI (Cayman), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 21787,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "KEP VI (Timber) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers

determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred

abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

(ii) However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint

one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

KEP VI (Cayman), L.P., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-).

The amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A manager and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A manager:

- James J. Connors, II, born on July 20, 1962 in Bayonne, New Jersey, U.S.A., professionally residing at 320 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

class B managers:

- Elizabeth Timmer, born on July 24, 1965 in Zuidelijke Ljsselmeerpolder, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Richard Brekelmans, born on September 12, 1960, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KEP VI (Cayman), L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) des Iles Cayman dont le siège social se situe à PO Box 309, Ugland House, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 21787,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "KEP VI (Timber) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Si le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger sans tenir compte des modalités d'acquisition en ce compris mais sans limitation l'acquisition par la vente ou la mise en application de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé de deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée envers les tiers par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elle avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil.

Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées à cette seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue dans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes dues par les gérants et les associés à la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

KEP VI (Cayman), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) est à disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants et a par ailleurs décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant de classe A et gérants de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

gérant de classe A:

- James J. Connors II, né le 20 juillet 1962 à Bayonne, New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle au 320 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

Gérant de classe B:

- Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ljsselmeerpold, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013058835/499.

(130071986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 avril 2013 que

- Monsieur Paul MOUSEL a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016,

- Monsieur Jacquot SCHWERTZER a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016,

- Monsieur Michel TILMANT a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016,

- le nombre des administrateurs a été augmenté de 10 à 11,

- Monsieur Marc LAUER, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, a été nommé nouvel administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2013057922/19.

(130071146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

KIA VIII (Timber) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.994.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KIA VIII (International), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 36744,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "KIA VIII (Timber) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

(ii) However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

KIA VIII (International), L.P., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-).

The amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A manager and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A manager:

- James J. Connors, II, born on July 20, 1962 in Bayonne, New Jersey, U.S.A., professionally residing at 320 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

class B managers:

- Elizabeth Timmer, born on July 24, 1965 in Zuidelijke Ljsselmeerpolder, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Richard Brekelmans, born on September 12, 1960, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KIA VIII (International), L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) des Iles Cayman dont le siège social se situe à PO Box 309, Uglad House, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 36744,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "KIA VIII (Timber) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Si le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger sans tenir compte des modalités d'acquisition en ce compris mais sans limitation l'acquisition par la vente ou la mise en application de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé de deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée envers les tiers par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elle avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil.

Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées à cette seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue dans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes dues par les gérants et les associés à la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas

échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution du dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

KIA VIII (International), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) est à disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants et a par ailleurs décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant de classe A et gérants de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

gérant de classe A:

- James J. Connors II, né le 20 juillet 1962 à Bayonne, New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle au 320 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

Gérant de classe B:

- Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ljsselmeerpolder, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013058837/498.

(130071988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.952,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

Rectificatif de l'acte numéro 3379 du 30 décembre 2011 Déposé le 30 janvier 2012 sous le numéro L120017264

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KEY ENERGY SERVICES, INC., a company incorporated and organized under the laws of the State of Maryland, United States of America ("USA"), with registered office at 351 West Camden Street, Baltimore, Maryland 21201, USA, and registered with the Maryland Department of Assets and Taxation under file number D00752055,

in its capacity as sole shareholder of KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., here represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 16th April, 2013, which will remained attached hereto and be registered with deed rectifying the deed of amendment signed 30 December 2011 before Maître Martine SCHAEFFER, number 3379 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on 5 January 2012 with the relation LAC/2012/1044, deposited at the Register of Commerce on 30 January 2012 under the reference L120017264.

The above mentioned company, KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., is a "société à responsabilité limitée", registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 141.376, and having its registered office in Luxembourg, incorporated on 26 August 2008, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2340 of 25 September 2008.

The Articles of Incorporation were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°712 of 16 March 2012.

The appearing party representing the entire share capital explained to the notary that the abovementioned deed of 30 December 2011, was incomplete in that, while the value of the contribution of 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC, a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 ("KES ULC"), remains unchanged, the value is not only represented by "100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share" as published, but also by 2,204,000 (two million two hundred four thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one dollar) per share, such that the "KES ULC Share Contribution" as defined in paragraph d. of second resolution of the deed should read in its English version:

"d. 100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share and 2,204,000 (two million two hundred four thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one dollar) per share, representing 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 (the "KES ULC Share Contribution")."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Register of Commerce and in the coordinated Articles.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KEY ENERGY SERVICES INC., une société établie sous les lois de l'Etat de Maryland, Etats-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 351 West Camden Street, Baltimore, Maryland 21201, Etats-Unis, et inscrite auprès du Registre de Sociétés de Delaware (Maryland Department of Assets and Taxation) sous le numéro D00752055,

en tant que seul associé de KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., ici représentée par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Grand-duché de Luxembourg, au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 16 avril 2013, qui restera annexée aux présentes et sera enregistrée à l'acte modificatif du 30 décembre 2011 passé par devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 3379 de son Répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 5 janvier 2012 sous la référence LAC/2012/1044, déposée au Registre de Commerce le 30 janvier 2012 sous la référence L120017264.

La société prénommée, KEY ENERGY SERVICES Luxembourg I S.à r.l., est une société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 141.376, et ayant son siège social à Luxembourg, constituée en date du 26 août 2008, suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2340 du 25 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 712 du 16 mars 2012.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social a expliqué au notaire que le prédit acte du 30 décembre 2011, était incomplet dans la mesure où, bien que la valeur de l'apport de 100% du capital émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC, une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite auprès du Registre d'Alberta (Alberta Registres) sous le numéro 2013462391 («KES ULC»), reste inchangée, cette valeur n'est pas représentée seulement par «cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (USD 0.10) chacune» tel que publié, mais aussi par deux million deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, de manière à ce que l'Apport KES ULC tel que défini dans le paragraphe d. de la deuxième résolution de l'acte devrait avoir la teneur suivante en sa version française:

«d. cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (US 0.10) chacune et deux million deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, représentant 100% du capital social émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite auprès du Registre d'Alberta (Alberta Registries) sous le numéro 2013462391 (l'«Apport KES ULC»).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le comparant requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et dans les statuts coordonnés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. LAC/2013/18502. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058836/98.

(130072607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.574.

Ce document rectifie celui annexé au dépôt L130037035 fait le 4 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Moore Emerging Markets Fund (Master) L.P., un limited partnership, ayant son adresse à C/o Citco Fund Services (Bahamas) Limited, One Montague Place, premier étage, East Bay Street, P.O. Box N-4906, Nassau, N.P. Bahamas et enregistrée au Corporate and Business Registrar of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 205 (ELP), étant l'associé unique de la société Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.574 et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, constituée sous le dénomination MEMLX S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 13 avril 2013,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (USA), le 25 janvier 2013, qui est restée annexée au prédit acte de constitution enregistré à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 janvier 2013 sous la relation REM/2013/137.

Ledit comparant, agissant ès-qualités, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- dans le prédit acte de constitution du 28 janvier 2013, il a été indiqué erronément à l'article 5, 1^{er} alinéa - versions anglaise et française, que le capital social était fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, alors que le 1^{er} alinéa de l'article 5 doit être lu dans ses versions anglaise et française comme suit:

Version anglaise:

"The issued capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Version française:

«Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Dans ce même contexte le 2^e alinéa (tableau) de la rubrique "Souscription ET Libération" du prédit acte de constitution doit être lu dans ses versions anglaise et française comme suit:

Version anglaise:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Moore Emerging Markets Fund (Master) L.P.	USD 20,000	20,000	USD 20,000
Total:	USD 20,000	20,000	USD 20,000

Version française:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Moore Emerging Markets Fund (Master) L.P.	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. REM/2013/670. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058913/58.

(130071975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

MiDi Foods, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 86A, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.995.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur José DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, né le 16 août 1978 à Seia (Portugal), demeurant à B-6791 Athus, 56 rue de Guerlange.

2) Madame Fabienne MICHAUX, née le 27 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à B-6791 Athus, 56 rue de Guerlange.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la commercialisation de tout produit associé à la branche.

La société peut faire toutes opérations industrielles, civiles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social précité ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement tant sur le marché national qu'international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MiDi Foods», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur José DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, né le 16 août 1978 à Seia (Portugal), demeurant à B-6791 Athus, 56 rue de Guerlange	50 parts
2) Madame Fabienne MICHAUX, née le 27 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à B-6791 Athus, 56 rue de Guerlange	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un:

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur José DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, né le 16 août 1978 à Seia (Portugal), demeurant à B-6791 Athus, 56 rue de Guerlange.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 86a avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DIAS PEREIRA DE ALMEIDA, F. MICHAUX, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5598. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058911/108.

(130071903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

E.RE.A.S. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.566.

Par décision de l'Associé Unique prise le 30 avril 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 5 décembre 2012, la démission de:

* Monsieur Roberto Enrico DI CARLO, résidant professionnellement au 8 Rue de Grünwald à L-1646 Luxembourg, de ses fonctions de gérant,

- De nommer comme nouveau gérant, avec effet immédiat

* Monsieur Franco TOSCANO, résidant professionnellement au 18 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Le mandat de Monsieur Andrea Carini, gérant et Président, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, venant à échéance, l'Associé Unique décide de proroger son mandat de gérant et président et fixer son échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.RE.A.S. Management S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013057858/24.

(130071755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Foyer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 33.850.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2013 que

- Monsieur Charles GOERENS a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016,

- Monsieur Diego du MONCEAU a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016,

- Monsieur Alain STEICHEN, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peterelchen 2, a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013057920/16.

(130071145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

F.G. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niedercorn, 27, rue des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 158.552.

—
Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2012

L'an deux mil douze, le 31 décembre 2012

ONT comparu:

Monsieur FIERMONTE Giovanni demeurant à L- 4831 Rodange 356, rte de Longwy

Monsieur DIAS LOPES Manuel demeurant à L- 4820 Rodange, 19, rue Guillaume

associés de la société à responsabilité limitée "F.G. TRANSPORTS S.à r.l.", avec siège à L-4520 NIEDERCORN, 27 rue des Poiriers, constituée suivant acte notarié du 19/01/2011, publié au Mémorial C No 774 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC No B 158552

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Monsieur DIAS LOPES Manuel, (détenteur de 33 parts sociales) cède par les présentes ses 33 parts sociales au prix global de vingt-cinq mille euros (25000.-€), comme suit:

- 33 parts sociales à Monsieur FIERMONTE Giovanni, lequel accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur FIERMONTE Giovanni, préqualifié, 76 parts

- Madame LOGUERCIO Donatella, préqualifiée 24 parts

Total: 100 parts

2. Gérance

Démission du gérant administratif, DIAS LOPES Manuel

Est nommé nouveau gérant administratif, FIERMONTE Giovanni, avec pouvoir d'engager la société par la signature conjointe des 2 gérants

FIERMONTE Giovanni / DIAS LOPES Manuel.

Référence de publication: 2013057896/29.

(130071341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Finexsto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.700.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.418.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mars 2013 que l'assemblée des associés décide de transférer le siège social de la Société de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, avec effet au 26 mars 2013.

L'assemblée générale des associés prend acte et accepte la démission de (i) Monsieur Francesco ABBRUZZESE, de (ii) Monsieur Alexandre BARDOT, et de (iii) Monsieur Olivier BERTHET, de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 22 mars 2013.

L'assemblée générale des associés décide de fixer à deux le nombre des gérants et de nommer en conséquence pour une durée indéterminée (i) Monsieur Christophe ANTINORI, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, et (ii) Monsieur Xavier FABRY, né le 2 août 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 22 mars 2013.

L'assemblée générale des associés décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013057910/23.

(130071801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.